

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité  
Département de l'Isère  
Commune de Saint-Marcellin

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
SEANCE DU 11 AVRIL 2023**

**N°2023\_022,**

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS

et le 11 avril à 19 heures 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Marcellin, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves BALESTAS, et après convocations faites à domicile ou de manière dématérialisée en date du 05 avril 2023.

Nombre des membres en exercice : 17

Présents :

Jean-Yves BALESTAS, Monique VINCENT, Ginette PEVET, Patricia ODDOUX  
Yann FILLION, Olivier GAUTIER, Jeanne MAURY, Gabrielle NOBLOT, Elisabeth NOBLOT, Martine PUCEL, Agnès WATRIN.

Absents représentés :

Raphaël MOCELLIN qui a donné son pouvoir à Monique VINCENT  
Mathieu GERMAIN qui a donné son pouvoir à Ginette PEVET,  
Imen DE SMEDT qui a donné son pouvoir à Jean-Yves BALESTAS  
Noëlle THAON qui a donné son pouvoir à Jeanne MAURY

Absents :

Jean-Pierre GABRIELE, Bruno GIARDINO

**Objet : CCAS de Saint-Marcellin – Budget Annexe Service Aides à Domicile - Approbation du Compte Administratif 2022**

Monsieur le Vice-Président expose au conseil d'administration qu'il y a lieu d'approuver le compte administratif 2022 du Budget annexe du Service Aides à Domicile.

Le conseil d'administration lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**TABLEAU DES RÉSULTATS DU BUDGET ANNEXE DU  
SERVICE AIDES A DOMICILE du CCAS 2022**

Extrait

des délibérations et décisions municipales  
Certifié conforme au registre

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
SEANCE DU 11 AVRIL 2023**

N°2023\_022, suite.

Recettes réalisées	1 038 540,53 €
Dépenses réalisées	1 037 648,64 €
Résultat N (excédent)	891,89 €
Résultat reporté n-1(001 excédant)	9 932,34 €
<b>Résultat de clôture (excédent)</b>	<b>10 824,23 €</b>

Le conseil d'administration constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Monsieur le Vice-président ne prend pas part au vote, il quitte la salle.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

**Approuve** le compte administratif 2022 du Budget annexe du Service Aides A Domicile du CCAS.

**Adoptée**

(13 pour, 1 contre : Noëlle THAON)

Ainsi délibéré et ont signé au registre tous les membres présents.  
Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

**Le secrétaire de séance**

**Emeline ROBIN**



**Le Vice-Président du  
CCAS,  
Jean-Yves BALESTAS**



**Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le 14 avril 2023  
et publication ou notification le 14 avril 2023**